

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT MARS (20/03/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de Madame SCHATTEL, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Luc PORTES, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**

M. Gilles BENECH, Mme Sabine BEORCHIA, M. Olivier ORSEL, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Isabelle CLAVE, M. Frédéric MARCHAL, Mme Marie-France CABOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Arlette CAZORLA, M. Alain REINALDOS, Mme Ghislaine MARTY, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Séverine LAURENT, M. Philippe FARGUES, M. Alexandre CAPOULADE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT REPRESENTE : 1

M. FRAUNIE Francis (Représenté par Madame Séverine LAURENT), **Conseiller Municipal.**

Monsieur Titouan LEHOUCQ est nommé secrétaire de séance.

23 – 20 mars 2026

23. Election d'un représentant de la Maison Spécialisée de Moissac

Rapporteur : Madame Isabelle CLAVE

Note de synthèse

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il importe de désigner à nouveau un représentant de la Commune auprès de la Maison Spécialisée de Moissac.

Projet de délibération

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant qu'il convient d'élire un représentant auprès de la Maison Spécialisée de Moissac.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
DECIDE

ARTICLE 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation d'un représentant auprès de la Maison Spécialisée de Moissac.

A l'Unanimité

ARTICLE 2 : après appel à candidatures, il est procédé au vote d'un délégué titulaire.

A l'issue des opérations de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Se portent candidates : Mme Claudine MATALA et Mme Séverine LAURENT

Ont obtenu :	
Mme Claudine MATALA	27 VOIX
M. LAURENT Séverine	3 VOIX
3 Abstentions de vote	

Madame Claudine MATALA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé représentantr auprès de la Maison Spécialisée de Moissac.

Pour copie conforme
Moissac, le 21 mars 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Titouan LEHOUCQ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :